

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 février 2021**

Le 19 février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, dûment convoqué le 8 février 2021 s'est réuni dans la salle du Presbytère.

**Nombre de membres :**           **Sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,**  
**élus :**                           **11**  
**en exercice :**               **11**

**présents :**               **11**

**Etaient présents :**  
HIGELIN Jean, VONAU Michel, SCHNEIDER Caroline,  
Adjoints,  
ENDERLIN Jean-Yves, HELL Martine, GUTLEBEN Gilles,  
DITNER Eric, ENDERLIN Maxime, BIPPUS-HAENGGI  
Pascale, MARZULLO Marie.

**Secrétaire de séance :**       BROGLY Delphine.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2020.
2. Compte Administratif 2020 :
  - Approbation.
  - Etude des restes à réaliser 2020 / Reports 2021.
  - Compte de Gestion 2020 du Trésorier.
3. Ecole :
  - Fermeture de classe.
  - Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2021/2022.
4. Transfert de chemins de l'Association Foncière.
5. Vérifications périodiques des installations électriques : bâtiments mairie, église et atelier communal.
6. Communauté de Communes Sundgau : Adhésion au groupement de commande pour les défibrillateurs.
7. Divers.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Delphine BROGLY, secrétaire de Mairie, à la fonction de secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
- Modifications de la délibération du 10 juillet 2020 concernant les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire. (Point 7).

Le point divers passe en point 8.

## 1. Approbation du PV des séances du 11 décembre 2020.

Le PV de la séance 11 décembre 2020 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

## 2. Compte Administratif 2020.

### ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020. (N°2021/02/01)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2020 approuvant le Budget Primitif de l'année 2020 ;

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M. Jean HIGELIN 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le compte administratif 2020 ;
- **Vote et arrête les résultats définitifs de clôture** tels que résumés ci-dessous :

<u>Total/section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	276 959,11	391 542,98	+ 114 583,87
Investissement	134 510,73	441 650,87	+ 307 140,14
<b>Résultat de clôture</b>	<b>411 469,84</b>	<b>833 193,85</b>	<b>+ 421 724,01</b>

### ➤ RESTES A REALISER 2020 - REPORTS AU BP 2021 (N°2021/02/02)

Le Conseil Municipal, après approbation du Compte Administratif 2020,

**Approuve**, à l'unanimité, l'état des Restes à Réaliser en section d'Investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 11 Voirie et Réseaux :	83 000 €	0
Opération 12 Bâtiments divers :	137 000 €	0
Opération 13 Equipement divers :	0 €	0
<b><u>Total opérations</u></b>	<b>220 000 €</b>	<b>0 €</b>

**Ces restes à réaliser sont votés et seront inscrits au BP 2021.**

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 PRESENTE PAR LE COMPTABLE DU TRESOR.(N°2021/02/03)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3. Ecole :**

- **Fermeture de classe.**
- **Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2021/2022.**

3.1. Fermeture de classe. (N°2021/02/04)

Monsieur Riss rappelle la coopération ancienne entre les écoles primaires d'Emlingen et d'Obermorschwiller depuis 1977 et des modalités d'accueil des scolaires d'Emlingen, sur la base de délibérations concordantes, depuis 2012, date de fermeture de l'école primaire d'Emlingen.

Il informe également les conseillers de la tenue d'une discussion entre Madame le Maire d'Emlingen, présidente du SIAS, directrice de l'école de Wittersdorf et Monsieur BLUME, inspecteur de circonscription avec présentation des schémas de répartition envisagée pour 2021-2022 avec comme proposition la fermeture de la classe de M. Gilles Zimmermann.

Ainsi, les membres du Conseil Municipal dressent le bilan suivant :

1. La proposition d'origine de la DASEN de supprimer les 2 postes d'enseignants avec fermeture concomitante de l'école d'Obermorschwiller relève d'une décision

unilatérale et injuste. Elle a été désapprouvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018.

2. La répartition des enfants 2020-2021 s'est faite en défaveur de l'école d'Obermorschwiller considérant qu'il y a rupture de cycle avec une classe de CE2 et de CM2 et ce malgré un ratio très favorable nombre d'habitants pour Emlingen et Obermorschwiller par enfant scolarisé pour 2020-2021.
3. La fermeture de la seconde classe n'est pas encore annoncée, mais elle risque de suivre rapidement et ce malgré la crise sanitaire persistante.
4. Aucune classe des 3 écoles primaires de la circonscription n'est, à ce jour, en dessous du seuil de 15 élèves.

#### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- S'oppose à la fermeture de la classe de M. Gilles Zimmermann avec pour conséquence la condamnation, à terme, de l'école primaire d'Obermorschwiller.
- Demande instamment à Madame la Présidente du syndicat des affaires scolaires de poursuivre la recherche d'une solution centrale appropriées aux 6 communes.
- Demande à l'inspection d'Académie un nouveau sursis en raison de la crise sanitaire persistante et d'un effectif par classe au-dessus de 15 élèves.

#### 3.2. Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2021/2022.

Ce point est reporté et sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **4. Transfert de chemins de l'Association Foncière. (N°2021/02/05)**

Le Maire propose d'acquérir le chemin de l'étang à l'Association Foncière d'Obermorschwiller au prix de 1€ symbolique.

Le Bureau de l' Association Foncière d' Obermorschwiller, consulté à ce sujet lors de la réunion du Bureau du 25 janvier 2021, a accepté le principe de la cession.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- le chemin cadastré section 2, N° 87
- les chemins cadastrés section 8 N° 35, 51 et 94
- le chemin cadastré section 9, N°30

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte** la cession par l' A.F. des chemins mentionnés ci-dessus, au prix de 1€ symbolique.
- **Mandate** M. Jean HIGELIN, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte administratif de vente pour le compte de la Commune.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## **5. Vérifications périodiques des installations électriques : bâtiments mairie, église et atelier communal. (N°2021/02/06)**

Monsieur le Maire informe les élus de l'obligation pour les communes de procéder périodiquement à des vérifications des bâtiments communaux notamment sur les installations électriques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **RETIENT** la proposition de la société DEKRA à HABSHEIM concernant la vérification périodique des installations électriques de la mairie, de l'atelier communal et de l'église, pour un montant annuel de 350,00 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'avenant au contrat de 2019 avec la société DEKRA qui incluait déjà la vérification des installations de l'école et de la salle communale.

## **6. Communauté de Communes Sundgau : Adhésion au groupement de commande pour les défibrillateurs. (N°2021/02/07)**

M. le Maire expose :

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 instaure de nouvelles obligations qui s'imposent aux collectivités quant à l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). Ces obligations s'imposent dans des délais différents, selon la catégorie d'établissement recevant du public concerné.

La Communauté de Communes Sundgau a proposé de mettre en place un groupement de commandes pour la fourniture, la mise en place de défibrillateurs et la souscription de leurs contrats d'entretien.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte** d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre la Communauté de Communes Sundgau et les Communes membres intéressées.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

M. le Maire détaille le nombre de bâtiments concerné par le décret et le nombre de défibrillateurs nécessaires.

## 7. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire. (N°2021/02/08)

Suite aux remarques émises par la Sous-Préfecture d'Altkirch dans son courrier du 24 août 2020, consécutivement à la délibération prise le 10 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Modifie le point 4, conformément au nouvel article L.2122-22 du CGCT, comme suit :  
« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »
- Modifie le point 5, comme suit :  
« De décider de la conclusion, de la révision et la résiliation du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

## 8. Divers.

- La journée citoyenne aura lieu le samedi 27 mars 2021 à partir de 9h.
- Les élections régionales et départementales devraient se tenir les 13 et 20 juin 2021.
- Situation des Sapeurs-Pompiers : le projet de convention est revenu de Steinbrunn le Haut avec des annotations et une réunion du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers aura lieu à ce sujet.
- Une partie du matériel de l'agent technique est mis à disposition de la Commune d'Emlingen, le temps qu'elle s'équipe de son côté. Le Maire propose de limiter progressivement le prêt de ce matériel, avec date butoir au 31/03, dans la mesure du possible.
- M. Gutleben Gilles propose de prendre des mesures par rapport aux jeunes et à la sécurité routière. Une demande sera transmise à la gendarmerie pour qu'ils sensibilisent les élèves lors de leur intervention à l'école le 9 avril 2021 quant à l'utilisation des passages piétons.
- M. Enderlin Jean-Yves demande si un rappel peut être fait auprès de M. Robert de l'ONF pour l'entretien des chemins abimés, suite au passage des entreprises de débardage.
- Le Maire informe les conseillers d'un projet de construction de M. Flota.
- Emplois été 2021 : les jeunes peuvent proposer leur candidature.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

M. RISS clôt la séance à 21h30.